

A.T.E.D.I.A. Films
Société par actions simplifiée au capital de 1.470.600 euros
Siège social : 1 chemin du Bayle, 40100 Dax
542 015 904 R.C.S. Dax
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 31 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente et un décembre,

Le soussigné :

Dax Investment Holding, société par actions simplifiée, ayant son siège social 16 rue Jules Claretie 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 930 984 927, représentée par Monsieur Renaud Delaage dûment habilité aux fins des présentes (l'« **Associé Unique** »),

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** ») de la Société et détenant la totalité des actions composant le capital de la Société, a pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de la démission du président de la Société ; et
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission, avec effet en date de ce jour, de la société TETHYS, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros dont le siège social est situé Domaine Green Park 1D rue de Cattolica, 59155 Faches-Thumesnil, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 812 973 212 de ses fonctions de président de la Société.

L'Associé Unique donne quitus à la société TETHYS quant à sa gestion de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Le présent procès-verbal des décisions de l'Associé Unique sera mentionné sur le registre des délibérations, et un exemplaire original signé sera conservé dans les archives sociales.

L'Associé Unique

Renaud Delaage.

Dax Investment Holding

Représentée par Monsieur Renaud Delaage